



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

## **DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2025-001** **Conseil municipal du 03 février 2025**

**Le Lundi Trois Février Deux Mil Vingt Cinq à Dix Neuf Heures**, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

**Présents :** Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Régis ROUSSEAU, Julie AUBRY, Sarah ROUSSEAU, Camille FRESNEAU, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Cécile BERNARDONI, Nicolas RAYMOND et Nabil ZEROUAL conseillers municipaux.

**Absent(e)s :** Carine MATHIEU et Katharina THOMAS

**Excusée(s) :** Monique GOISET et Bruno FOUCHER

**Pouvoirs :** Monique GOISET à Mélanie COTTINEAU et Bruno FOUCHER à Patrice GOUDE

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents ou représentés : 33  
Date de la convocation : 28 janvier 2025  
Date de la publication : 05 février 2025

### **2025-001 FINANCES - EXERCICE 2025 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

---

**Rapporteur : Gilles RAMBAULT**

Première étape importante du cycle budgétaire pour l'élaboration du budget primitif, le rapport d'orientation budgétaire doit permettre au conseil municipal de débattre sur les priorités de la politique municipale.

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;

**VU** le rapport d'orientation budgétaire pour 2025 annexé à la présente délibération ;

**CONSIDÉRANT** qu'en application des dispositions de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit présenter un rapport sur

- les orientations budgétaires pour le nouvel exercice, les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, les engagements pluriannuels envisagés et la structure et la gestion de la dette,
- la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ;

**CONSIDÉRANT** que sa présentation doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dans les deux mois précédant le vote du budget primitif ;

**CONSIDÉRANT** qu'une délibération spécifique doit prendre acte de la tenue de ce débat ;

Après avis de la commission finances, ressources humaines et tranquillité publique du 23 janvier 2025.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2025, sur la base du rapport annexé à la délibération.

**AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait,  
Le Maire,  
Rémy ORHON



**Les secrétaires de séance,**  
Anthony MORTIER



Camille FRESNEAU



Nabil ZEROUAL



Publication sur le site internet le : 5 FEV. 2025  
Transmission au contrôle de légalité le :

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.*

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

SEANCE DU  
**3**  
février  
2025

## CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

- ZOOM SUR LE NATIONAL
  - Les grands indicateurs financiers nationaux
  - La situation financière des collectivités territoriales
  - Loi spéciale et projet de loi de finances pour 2025

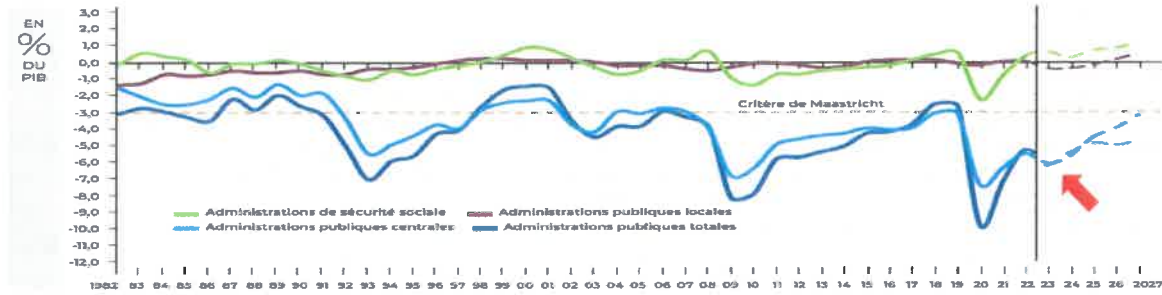


## ZOOM NATIONAL : les grands indicateurs financiers nationaux

### Un déficit public marqué par des dépenses exceptionnelles de soutien

#### Le déficit des administrations publiques

La Banque Postale

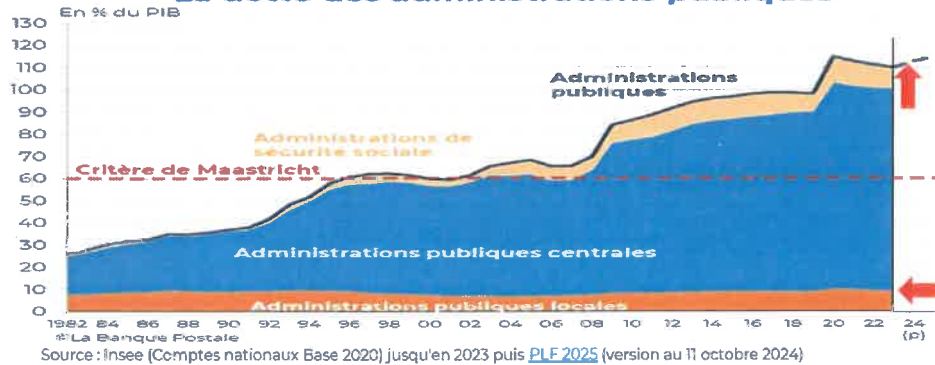


Le « quoi qu'il en coûte » de la période COVID qui s'est sans doute prolongé au-delà du raisonnable ainsi que les réformes fiscales qui se sont succédées depuis 2017 ont amené à une dérive du déficit public français bien au-delà des 3% espérés en 2027 puisque nous sommes à 6,1% sur 2024 et entre 5 et 5,5% attendu en 2025.

## ZOOM NATIONAL : les grands indicateurs financiers nationaux

### Une dette publique qui ne fait qu'augmenter

#### La dette des administrations publiques



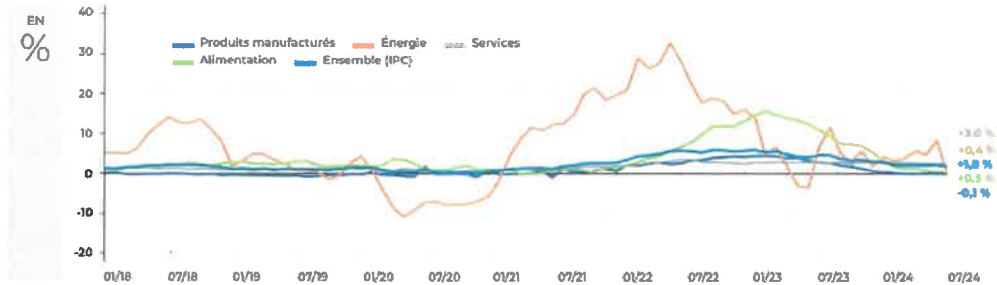
Nouvelle explosion de la dette publique qui approche fin 2024 les 3 400 milliards d'euros avec un service de la dette qui dépasse les 50 milliards d'euros annuels.

## ZOOM NATIONAL : les grands indicateurs financiers

### Une inflation qui fléchit

#### France : prix à la consommation (taux de variation sur un an, en %)

La Banque Postale



Source : Insee, LBP.

Baisse du coût de l'énergie et ralentissement de la hausse sur les produits de consommation.

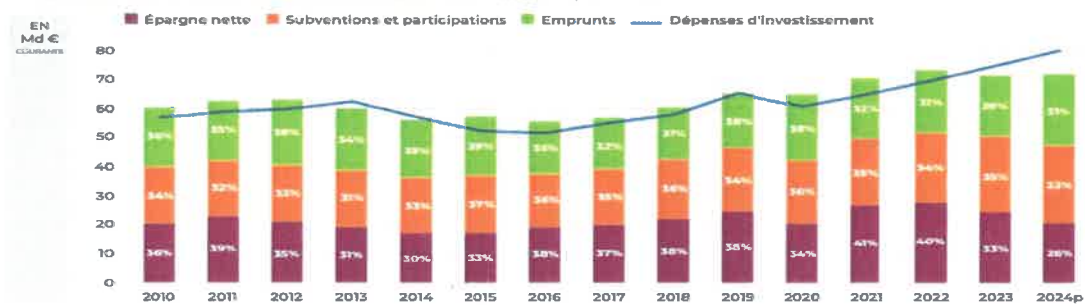


## AU NATIONAL : la situation financière des collectivités

### Une situation financière difficile face à des besoins toujours présents

#### Financement des investissements locaux

La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFIP. Lorsque l'ensemble des financements est supérieur à 100 %, il y a un abondement du fonds de roulement quand il est inférieur (comme en 2023) il y a un prélèvement sur le fonds de roulement.

La forte inflation de 2022 et 2023 s'est répercutée aussi sur le premier semestre 2024, ce qui a fragilisé l'épargne des collectivités. Le fort ralentissement de la construction a impacté les recettes des départements et des communes par une forte baisse des droits de mutation prélevés sur les transactions immobilières, impact qui devrait se prolonger sur une bonne partie de l'année 2025. Les collectivités ont continué malgré tout d'investir ce qui est profitable à l'économie de notre pays.



## En synthèse, ...

La France va devoir remettre ses finances publiques sur une trajectoire plus vertueuse sinon il faut s'attendre à un très fort déclassement de notre pays. Rappelons que depuis 50 ans, la France n'a pas eu un seul budget à l'équilibre ou excédentaire.

En fonction des choix politiques qui seront opérés, cette opération de remise à niveau pourrait être douloureuse pour les collectivités car notre croissance autour de 1% par an ne nous amène pas un surcroît de recette budgétaire c'est donc sur les dépenses et les recettes qu'il va falloir jouer pour revenir à un déficit de 3% par an conforme au critère de Maastricht.

Espérons que l'inflation continue de tendre vers le bas et que les taux d'intérêts se détendent pour revenir vers 2% ce qui réduirait le cout de l'endettement des acteurs économiques.



## AU NATIONAL : Loi spéciale



En l'absence de possibilité d'aboutir à la promulgation d'un projet de loi de finances pour 2025 avant le 31 décembre 2024 et dans l'attente de l'adoption d'un tel projet par le Parlement, la Constitution et la loi organique relative aux lois de finances prévoient une procédure exceptionnelle grâce à une loi spéciale.

- 👉 **Objectifs** : permet d'assurer la continuité de la vie de la Nation et le fonctionnement régulier des services publics.
- 👉 **Encadrement juridique** :
  - Article 47 de la Constitution
  - Article 45 de la loi organique relative aux lois de finances
- 👉 **Adoption** par l'Assemblée nationale et le Sénat le 18 décembre 2024
- 👉 **Mise en application** par la publication de décrets qui permettront de débloquer les crédits nécessaires à l'exécution des services publics dans la limite de ce que prévoyait la loi de finances pour 2024



## VISION RETROSPECTIVE : la capacité d'autofinancement

### RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

#### Produits des services & du domaine

- Niveau de réalisation légèrement supérieur à 2023 avec la prise en compte de la nouvelle tarification sur la mise en place de la redevance des occupations de voirie depuis 2023 et la variation des recettes de services en fonction du taux d'inflation, important en 2024 de 3,8%

#### Impôts et taxes

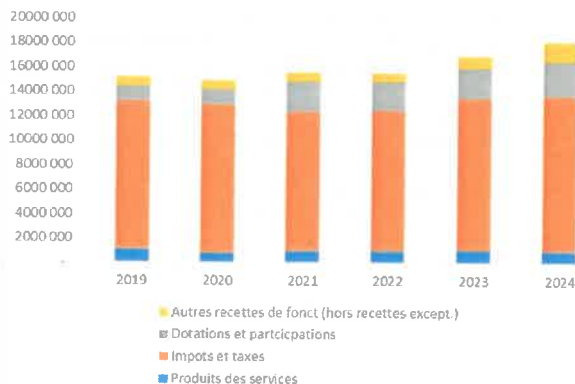
- Contributions directes : Evolution suite à la revalorisation annuelle et la variation physique des bases
- COMPTE : maintien de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire
- TCFE : évolution suite à la réforme applicable depuis 2023 conduisant à une centralisation à l'échelle nationale
- Droits de mutation : supérieur à la prévision

#### Dotations et participations

- DGF/DSU/DSR : légère progression DGF en raison du gel de l'écrêtement et prise en compte de l'évolution de la population et évolution de la DSU
- Subventions reçues : Evolution des prestations versées par la CAF avec de nouvelles règles de financement

CONSEIL MUNICIPAL | Ancenis-Saint-Géréon | 3 FEVRIER 2025

Recettes réelles de fonctionnement



## VISION RETROSPECTIVE : la capacité d'autofinancement

### DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

#### Charges à caractère général

- Les charges générales ont continué à être impactées par l'inflation notamment dans le cadre des révisions de marchés.
- Des coûts d'énergie maîtrisés grâce à différentes actions notamment l'extinction de l'éclairage public la nuit.
- Augmentation des dépenses d'entretien courant du patrimoine due à son état de vieillissement.

#### Charges de personnel

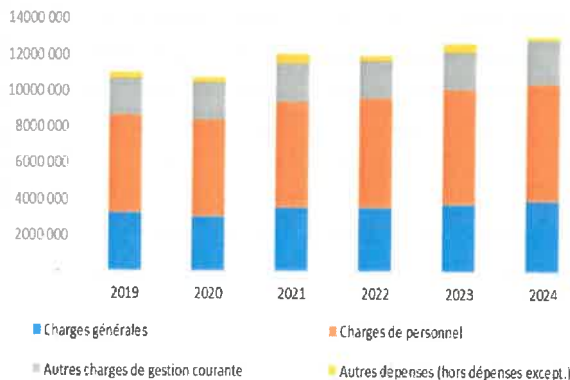
- Revalorisation en lien avec l'effet du glissement vieillissement technicité et des recrutements des services techniques en année pleine.
- Impact en année pleine des mesures en faveur du pouvoir d'achat des fonctionnaires prise en juillet 2023
- Moins d'appel aux CDD

#### Autres dépenses de fonctionnement

- Progression des contributions au SIVU de l'enfance, au SIVOM du canton d'Ancenis et aux OGEC
- Maintien des subventions aux associations et organismes
- Charges financières en retrait en l'absence de nouvel emprunt

CONSEIL MUNICIPAL | Ancenis-Saint-Géréon | 3 FEVRIER 2025

Dépenses réelles de fonctionnement





## PLF 2025 : A quoi s'attendre pour les « collectivités locales »

- Une réduction du Fonds de Compensation de la TVA, suppression en fonctionnement et passage du taux de 16,404% à 14,85% en investissement
- Une augmentation des cotisations CNRACL +4%
- Une baisse des subventions d'investissement notamment du Fonds vert (-1,5M€)
- Stabilisation ou baisse de la dotation globale de fonctionnement
- Mise en place d'un fonds de précaution pour les collectivités, le gouvernement Barnier avait fixé le seuil à 40 millions d'euros des dépenses de fonctionnement (la commune d'Ancenis-Saint-Géréon est en dessous de ce seuil)

***A ce stade, difficile d'avoir une projection précise de l'ensemble des enjeux de l'année 2025***



## COMMUNE : *la situation actuelle*

- VISION RETROSPECTIVE
  - La capacité d'autofinancement
  - L'endettement

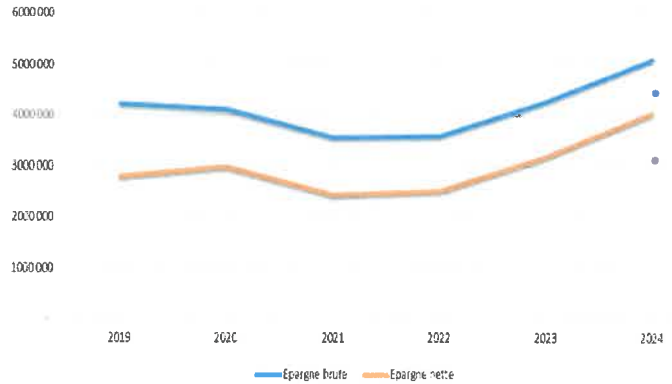
*Les données 2024 demeurent provisoires.*





## VISION RETROSPECTIVE : la capacité d'autofinancement

Malgré les différentes crises subies depuis le début du mandat (COVID, guerre en Ukraine, forte inflation,...) nous avons réussi à maintenir une épargne brute suffisante pour rembourser les emprunts de la commune et respecter notre programme d'investissement, le tout sans emprunter et ainsi ne pas entraver le financement des grands projets structurants futurs.

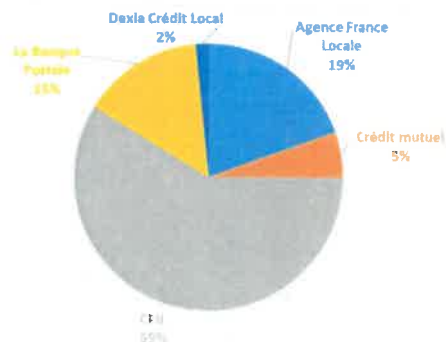


## VISION RETROSPECTIVE : l'endettement en synthèse

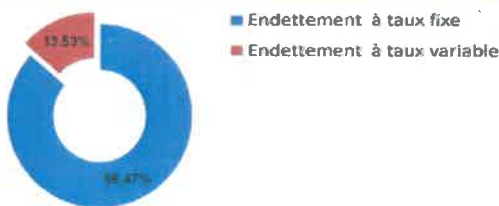
### ENCOURS DE DETTE au 31 décembre 2024

Budget principal	3 837 974
Budget annexe CAT	-

### REPARTITION DES PRETEURS



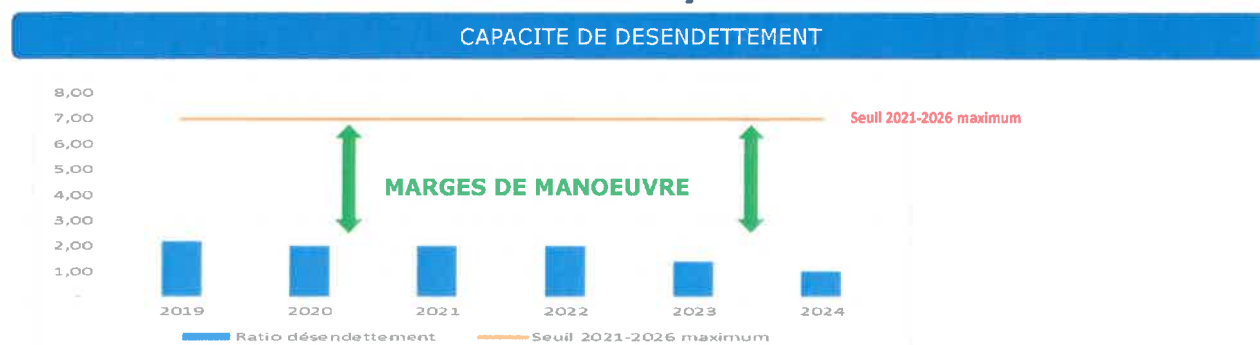
### REPARTITION PAR TYPE DE TAUX



Taux moyen de la dette : 2,04 % (2,24 % en 2023)  
Durée de vie moyenne : 5,5 années

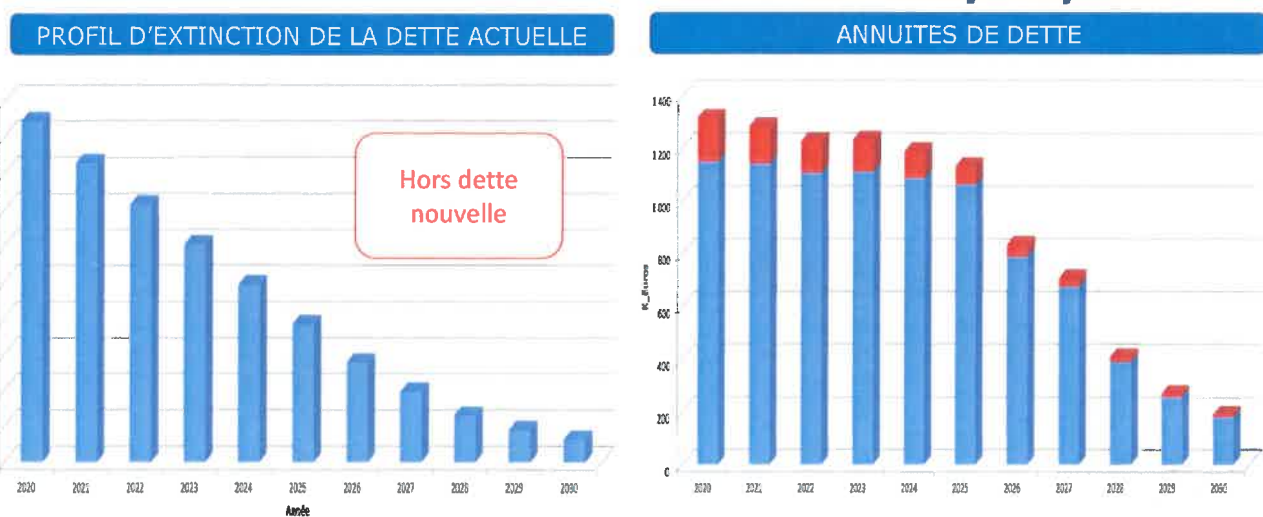


## VISION RETROSPECTIVE : la capacité d'autofinancement



Une capacité de remboursement de la dette nettement inférieur à 7 ans.

## VISION RETROSPECTIVE : l'endettement en prospective



## En conclusion, ...

*Après le COVID en 2020 et 2021, la guerre en Ukraine depuis 2022 et une reprise violente de l'inflation en 2023, une nouvelle crise politique et financière éclate fin 2024 celle de la dette « abyssale » française.*

*Les conséquences de cette crise sont encore floues en l'absence de l'adoption d'un projet de loi de finances pour 2025.*

*Dans ce contexte la situation financière de la commune est saine avec une épargne brute préservée et un niveau d'endettement très faible à fin 2024, qui nous permet de maintenir notre capacité d'investissement en adéquation avec la capacité à faire des services.*



# COMMUNE : les orientations budgétaires

- GARDER LE CAP DANS LA TEMPETE
- FONCTIONNEMENT
  - La capacité d'autofinancement
- INVESTISSEMENT
  - Les investissements
- LES BUDGETS ANNEXES

*Les données 2024 demeurent provisoires.*



## ORIENTATIONS 2025 : *garder le cap dans la tempête*

- **Entretien et rénover le patrimoine**
  - ↳ Maintenir l'effort de mise à niveau de notre voirie et de nos bâtiments vieillissants y compris en terme d'accessibilité.
  - ↳ Développer notre offre de circuits touristiques à travers la ville et protéger le château.
- **Maintenir les évènements populaires et animer le centre historique**

Fête du 14 juillet, marché de l'ascension, Couleurs parasols, le marché de Noël, Festisol, la fête de la musique,... sont des animations gratuites et ouvertes à tous les habitants.
- **Renforcer l'offre de logements pour toutes les catégories de population**

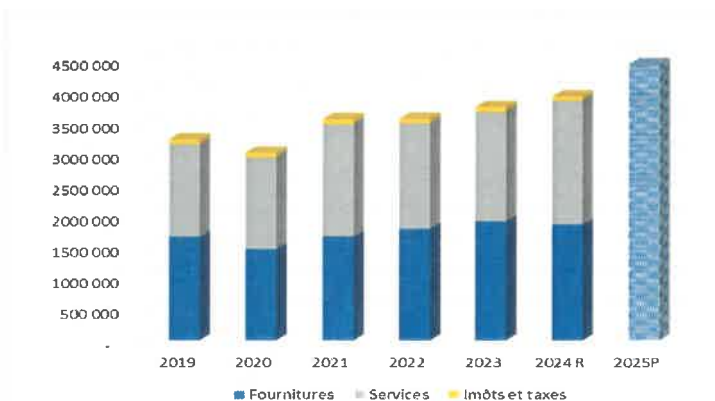
L'inflation sur les coûts de construction couplée à une forte hausse de taux d'intérêt (+3% en un an) a éloigné encore un peu plus les primos accédants de la propriété de leur logement. Le projet de construction en bail réel solidaire sur le site de l'ancien cinéma va permettre d'améliorer cette situation.
- **Continuer nos actions en faveur de l'adaptation aux changements climatiques**

Plantations, renaturation, gestion de l'eau, mobilités actives favorisées et continuité des rénovations énergétiques.



## ORIENTATIONS 2025 : *la capacité d'autofinancement*

*Les charges à caractère général difficilement compressibles*

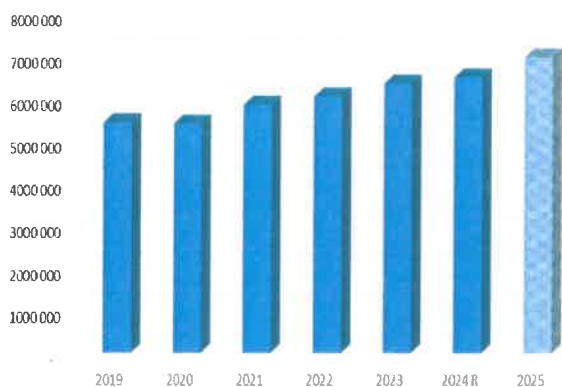


Nouvelle progression des charges à caractère général dues essentiellement au manque d'entretien de notre patrimoine durant de nombreuses années en particulier de la voirie et des toitures très abimées, impact important de la hausse des contrats d'assurances.



## ORIENTATIONS 2025 : la capacité d'autofinancement

### Une évolution des dépenses de personnel essentiellement imposée



### Les dépenses de personnel (49,89% des dépenses en 2023 contre 60% pour la strate)

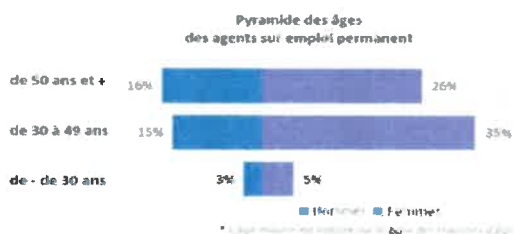
En l'absence d'une nouvelle hausse du point d'indice des fonctionnaires et du SMIC, les dépenses de personnel devraient être contenues au niveau de l'inflation par rapport au budget primitif 2024.

- Effectifs en ETP constants
- Incidence des nouvelles modalités de la prévoyance et de l'assurance statutaire sur une année complète (environ +39 000€)
- Evolution du taux de l'assurance du personnel et de la CNRACL (environ +140 000 €)

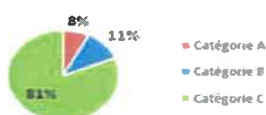


## ORIENTATIONS 2025 : la capacité d'autofinancement

### La gestion des ressources humaines



#### Répartition des agents par catégorie



#### Répartition par genre et par statut

	Hommes	Femmes
Fonctionnaires	34%	66%
Contractuels	35%	65%
Ensemble	34%	66%

#### Répartition par filière et par statut

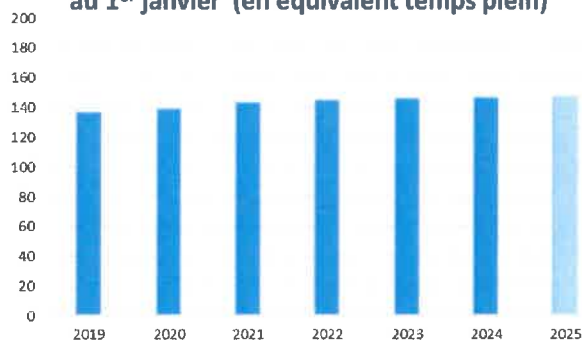
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	27%	13%	25%
Technique	44%	83%	49%
Culturelle			
Sportive	3%	4%	3%
Médico-sociale	2%		2%
Police	3%		2%
Incendie			
Animation	21%		18%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>



## ORIENTATIONS 2025 : la capacité d'autofinancement

### La gestion des ressources humaines

Evolution des effectifs de postes permanents  
au 1<sup>er</sup> janvier (en équivalent temps plein)



ETP du budget ville et théâtre

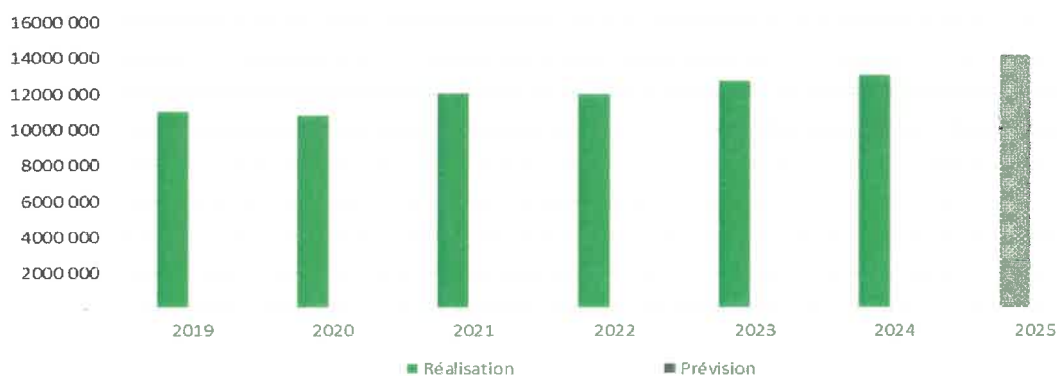
#### Autres informations

- Régime indemnitaire : délibération du 16/12/2019
- Durée annuelle du temps de travail : 1 607 heures
- Jeunesse – animation : avantage en nature « repas »



## ORIENTATIONS 2025 : la capacité d'autofinancement

Evolution rétrospective des dépenses réelles de fonctionnement

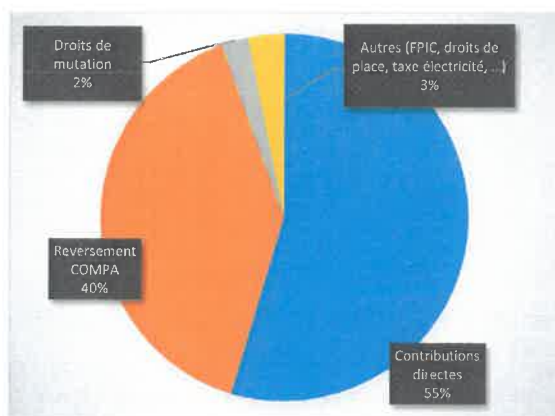


Hors dépenses exceptionnelles



## ORIENTATIONS 2025 : la capacité d'autofinancement

### IMPOTS & TAXES : Des ressources fiscales à limiter à la révision des bases



#### Contributions directes :

- Variation physique des bases évaluée à 0,2 %
- Revalorisation annuelle des bases : estimée à 1,8 %
- Maintien des taux d'imposition

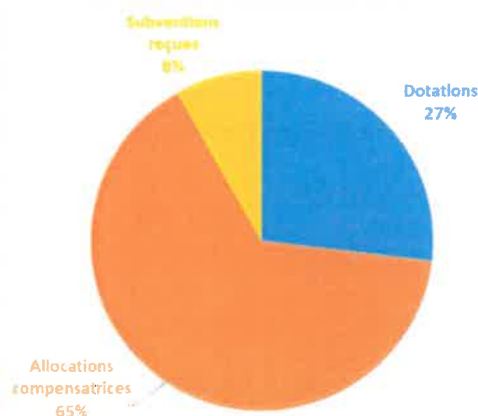
#### Reversements COMPA :

- Attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire identiques à 2024.



## ORIENTATIONS 2025 : la capacité d'autofinancement

### DOTATIONS & PARTICIPATIONS : Des concours financiers sans inflation



#### Dotations :

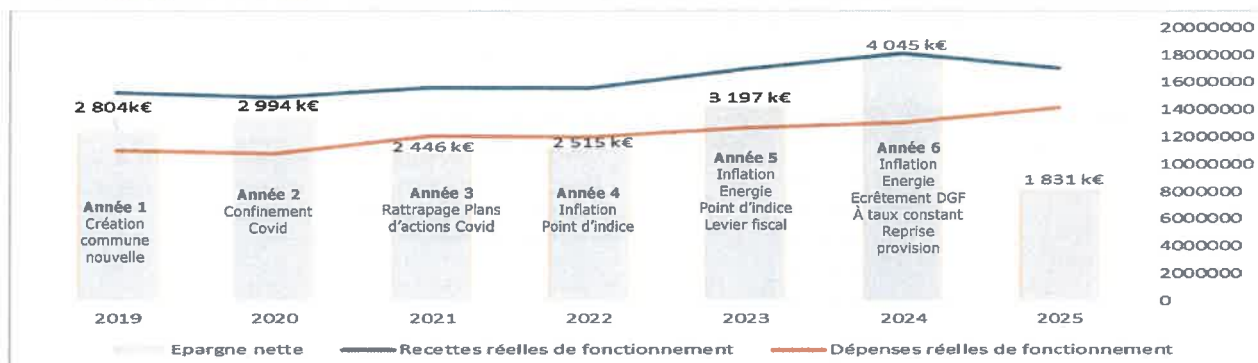
- L'enveloppe globale de DGF est stabilisée au niveau de 2024. En revanche, la péréquation est renforcée (pour les communes et les intercommunalités)
- Depuis 2024 nouvelle dotation à destination des communes nouvelles

#### Allocations compensatrices :

- Essentiellement la compensation supportée par l'Etat suite à la révision des valeurs locatives des locaux industriels
- Reconduction identique aux sommes perçues en 2024



## ORIENTATIONS 2025 : la capacité d'autofinancement



- La comparaison est délicate entre des données réalisées et celles prévisionnelles. Pour autant, la situation 2025 résulte des recettes mesurables et des demandes incompressibles des services en dépenses.
- Pour 2025, avec l'hypothèse de conservation de prix constants, le besoin d'entretien du patrimoine et un affichage prudent et mesuré des recettes de fonctionnement, la préparation budgétaire fait apparaître une capacité d'autofinancement proche du budget prévisionnel 2024

## ORIENTATIONS 2025 : Les investissements



### Financées par

- Autofinancement
- Résultat reporté (dont fonds de roulement)
- Ressources liées aux projets :
  - Subventions
  - Taxe d'aménagement
  - FCTVA
- Cessions immobilières

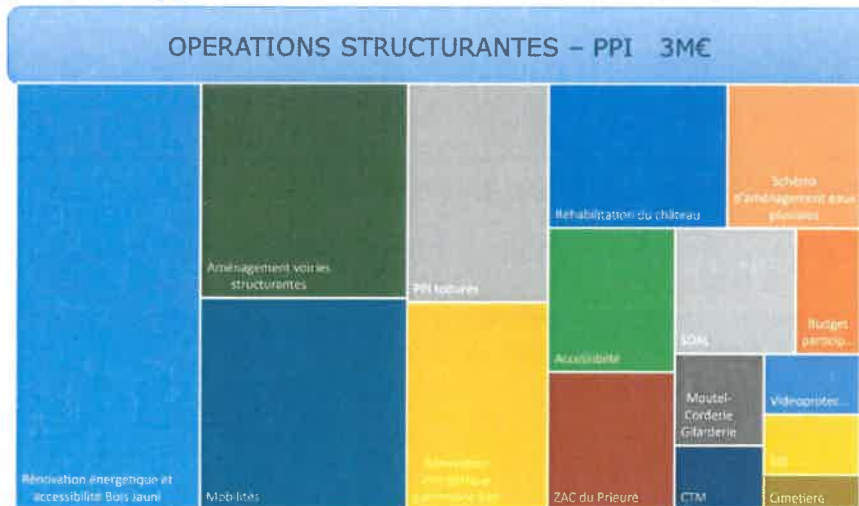
**Sans recours à l'emprunt**



## ORIENTATIONS 2025 : *Les investissements*



## ORIENTATIONS 2025 : *Les investissements*



## ORIENTATIONS 2025 : *La continuité des budgets annexes*

### Lotissements

- Les budgets annexes lotissements Clos Martin et Chauvinière sont clôturés, aucune ouverture de crédit nécessaire sur 2025

### Centre d'aide par le travail

- Année de clôture de la convention de crédit-bail avec l'ADAPEI, avec le portage des charges foncières et de dette financé par la redevance du preneur

### Panneaux photovoltaïques

- Gestion de l'installation en place
- Engagement du projet d'installation d'ombrières.



## ORIENTATIONS 2025 : *La continuité des budgets annexes*

### Théâtre

- En fonctionnement l'année 2024 a marqué un retour des spectateurs et la plupart des spectacles présentés ont fait salle comble ce qui est une très bonne nouvelle après les inquiétudes post covid. Espérons que la saison 2025/2026 se déroule sur la même tendance .
- En investissement après des travaux importants en 2024 sur le système de refroidissement du théâtre il est prévu sur 2025 d'investir sur le renouvellement du matériel scénique ainsi que sur l'amélioration des huisseries actuellement défailtantes. Le budget annexe s'équilibrera avec une subvention du budget principal qui sera proposée au même niveau que 2024.



## **En conclusion, ...**

*Les orientations budgétaires 2025 sont dans la continuité des années précédentes, les éléments fondamentaux restent les mêmes, guerre en Ukraine et tensions internationales, risques climatiques, dette publique qui augmente pour les éléments externes et nécessité de remettre notre patrimoine à niveau (voirie et bâtiments) pour les éléments internes.*

*L'absence à date de vote sur le projet de loi de finances 2025 de la France entraîne beaucoup d'incertitudes sur les éléments du ROB présentés et par conséquent sur le budget de la commune soumis au vote du conseil municipal le 17 mars prochain . Une décision modificative importante pourrait être présentée au conseil municipal d'ici juin en fonction des éléments nationaux que nous aurons alors en notre possession .*



# **COMMUNE : la prospective financière à 2 ans**

- **ORIENTATIONS BUDGETAIRES**
- **INVESTISSEMENT - BESOIN DE FINANCEMENT**



## Orientations budgétaires pour la fin du mandat

Les 2 prochaines années seront guidées par les principales orientations suivantes :

➤ En recettes :

- Impôts et taxes en progression minimum en lien avec la revalorisation annuelle des bases (1,5 à 2%/an) et de la variation physique des bases (0,2 à 0,5%/an)
- Variation faible sur la DGF et les allocations compensatrices
- Maintien au niveau actuel des reversements COMPA (AC et DSC)
- Révision annuelle des tarifs sur la base de l'inflation (1,5 à 2%/an)
- Droits de mutation et taxes d'aménagement proches du niveau de 2024
- Perte de recette locative lorsque la nouvelle gendarmerie sera livrée (mi 2026)

➤ En dépenses :

- Masse salariale maintien en ETP et hausse GVT (4%/an)
- Poursuite de l'accompagnement des politiques socioculturelles, éducatives, environnementales et de sécurité
- Reconstitution à l'identique du soutien aux associations et organismes communaux
- Diminution des charges financières à partir de 2026 en cas d'absence de nouvel emprunt



## Orientations budgétaires pour la fin du mandat

➤ En dépenses suite :

- Investissements récurrents , environ 3 millions d'€/an pour l'entretien des bâtiments , des voiries et des espaces verts
- Principaux projets structurants :
  - Poursuite du dossier de réhabilitation du quartier gare et de Pasteur Corderie
  - Sécurisation du château
  - Etudes dans le cadre du projet de regroupement des CTM
  - Finalisation du projet bail réel solidaire sur le site de l'ancien cinéma
  - Avancement sur le projet d'aménagement du site de la Gilarderie

Au final un autofinancement brut qui devrait rester à un niveau correct ( environ 2,5 à 3 millions d'€/an )



## INVESTISSEMENT : le besoin de financement

	<b>Besoin de financement</b>
Programmes récurrents	<b>11 000 000 €</b>
Opérations structurantes - PPI	

**Programmes d'investissements**  
 Reconduction des programmes récurrents d'investissement + opérations structurantes en lien avec l'accessibilité, l'aménagement de voirie, la rénovation des toitures, la mobilité, et la rénovation énergétique dont l'opération du complexe du Bois Jauni portera sur les exercices 2025 - 2026.

	<b>Capacité de financement "disponible"</b>
Autofinancement net	<b>11 000 000 €</b>
Subventions	
Taxe d'aménagement	
Cessions d'immobilisations	
Autres (FCTVA, fonds de roulement, résultat N-1)	

**Besoin de financement par emprunt**  
 Le besoin de financement par l'emprunt sera à réinterroger en fonction de l'avancement de certains projets d'investissement d'envergure comme le regroupement des centres techniques municipaux, l'opération d'aménagement du quartier gare, la Gilarderie et l'aménagement du quartier Moutel Corderie.



# DONNEES COMPLEMENTAIRES

- DONNEES DE LA COMMUNE
- COMPARAISON STRATE
- RELATIONS FINANCIERES AVEC LA COMPA
- ETAT ANNUEL DES INDEMNITES D'ELUS

Les données 2024 demeurent provisoires.



**COMPARAISON STRATE**

	Ancenis-Saint-Géréon	Moyenne départementale de la strate	Moyenne nationale de la strate
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Recettes de fonctionnement/habitant	1483	1524	1476
Impôts locaux/habitant	574	846	646
DGF/habitant	55	134	180
Dépenses de fonctionnement/habitant	1208	1219	1335
Charges générales/habitant	320	292	317
Charges de personnel/habitant	553	647	720
Capacité d'autofinancement brute/habitant	404	405	208
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses d'équipement/habitant	487	540	394
<b>DETTE</b>			
Encours de dette/habitant	429	856	801
Capacité de désendettement (en années)	1,06	2,07	3,79

Source : Les comptes des communes 2023 – Impots.gouv.fr

**RELATIONS FINANCIERES AVEC LA COMPA**

Rétrospective 2020-2024					
	2020	2021	2022	2023	2024
Attribution de compensation	4 359 464	4 359 464	4 359 464	4 359 464	4 359 464
Dotation de solidarité communautaire	591 549	594 896	597 075	594 396	594 396
Convention de prestations de services	76 592	75 273	46 018	70 658	67 081
Fonds de concours d'investissement	23 333	215 000	215 000	215 000	249 600
<b>FLUX FINANCIER DE LA COMPA</b>	<b>5 052 958</b>	<b>5 246 654</b>	<b>5 219 579</b>	<b>5 241 541</b>	<b>5 272 565</b>
Services communs			3 142	23 199	29 835
<b>FLUX FINANCIER A LA COMPA</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 142</b>	<b>23 199</b>	<b>29 835</b>
<b>Perspectives 2025-2026 :</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Conservation d'une politique de soutien aux territoires avec :           <ul style="list-style-type: none"> <li>o Reconstitution du principe d'attribution d'une dotation de solidarité communautaire</li> <li>o Attribution de fonds de concours d'investissement selon le projet de territoire</li> <li>o FPIC : maintien des règles de répartition sur la base du régime de droit commun</li> </ul> </li> <li>&gt; Poursuite des conventions de prestations de services (remboursement frais médiathèque, citoyens français itinérants, fin de convention de gestion des ZAE en 2024...)</li> <li>&gt; Participation aux frais de fonctionnement des services mutualisés autorisation droits des sols</li> </ul>					



## ETAT DES INDEMNITES DES ELUS MUNICIPAUX 2024

(article L.2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales)

Fonction	Effectif	Période		Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal	
				Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)
Maire	1	01/01/2024	31/12/2024	26 319 €	475,35 €
1er adjoint(e)	1	01/01/2024	31/12/2024	10 304 €	
2e adjoint(e)	1	01/01/2024	31/12/2024	10 304 €	
3e adjoint(e)	1	01/01/2024	31/12/2024	10 304 €	
4e adjoint(e)	1	01/01/2024	31/12/2024	10 304 €	475,35 €
5e adjoint(e)	1	01/01/2024	31/12/2024	10 304 €	
6e adjoint(e)	1	01/01/2024	31/12/2024	10 304 €	
7e adjoint(e)	1	01/01/2024	31/12/2024	10 304 €	
8e adjoint(e)	1	01/01/2024	31/12/2024	10 304 €	
9e adjoint(e)	1	01/01/2024	31/12/2024	10 304 €	
10e adjoint(e)	1	01/01/2024	31/12/2024	10 304 €	
Conseiller(e) délégué(e)	7	01/01/2024	28/02/2024	4 143 €	
	6	01/03/2024	31/03/2024	1 776 €	
	6	01/04/2024	30/04/2024	1 776 €	
	7	01/05/2024	31/12/2024	16 572 €	
Conseiller(e)	17	01/01/2024	28/02/2024	2 156 €	
	18	01/03/2024	31/03/2024	1 184 €	
	18	01/04/2024	30/04/2024	1 141 €	
	17	01/04/2024	31/12/2024	8 624 €	



## GLOSSAIRE DES SIGLES



## R.O.B. 2025 – Glossaire des sigles

**AMI** : Appel à manifestation d'intérêts

**BA** : Budget annexe

**CAT** : Centre d'aide par le travail

**CNRACL** : Caisse nationale retraite agents collectivités locales

**CL** : Collectivités locales

**COMPACT** : Communauté de communes du pays d'Ancenis

**CTM** : Centre technique municipal

**DETR** : Dotation d'équipement des territoires ruraux

**DGF** : Dotation globale de fonctionnement

**DNP** : Dotation nationale de péréquation

**DSIL** : Dotation de soutien à l'investissement local

**DSR** : Dotation de solidarité rurale

**DSU** : Dotation de solidarité urbaine

**FCTVA** : Fonds de compensation de la TVA

**FNGIR** : Fonds national de garantie individuelle de ressources

**FPIC** : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

**MOE** : Maîtrise d'œuvre

**PLF** : Projet de loi de finances

**PPI** : Programmation pluriannuelle des investissements

**SFIL** : Société de financement local

**SDAL** : Schéma directeur aménagement lumière

**SDI** : Schéma directeur informatique

**TF** : Taxes foncières

**TFB** : Taxe sur le foncier bâti

**TH** : Taxe d'habitation

**THRP** : Taxe d'habitation sur les résidences principales

**THRS** : Taxe d'habitation sur les résidences secondaires

**VL** : Valeurs locatives

**ZAE** : Zones d'activités économiques